

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°006

OBJET :	SOUTIEN AUX COMMERCES EN COEUR DE VILLE - APPROBATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN MUNICIPAL À LA MISE EN PLACE DE BOUTIQUES PARTAGÉES EN COEUR DE VILLE		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 34	Nombre de Membres Votants : 40	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. BELMAS, M. CHAMLAL.

ABSENT EXCUSE : Mme JULIEN.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-ville, la Ville de Carcassonne souhaite mettre en place un dispositif de soutien à la mise en place de boutiques partagées en cœur de ville.

Il doit permettre à de petites structures commerciales de tester leur activité dans un grand local partagé, avec un accompagnement logistique et financier de la Ville.

Ses objectifs sont de réduire les charges pour les commerçants en phase de lancement, de favoriser l'expérimentation de nouveaux concepts, d'occuper des locaux vacants de grande superficie dans le périmètre cœur de ville et d'en renforcer l'attractivité commerciale.

Fonctionnement du dispositif :

- La Ville s'engage à rechercher des porteurs de projet prêts à mutualiser leurs activités et les charges afférentes au sein d'un local partagé. Elle identifie un local de grande superficie sur un axe prioritaire, négocie un loyer modéré avec le propriétaire
- Les porteurs de projet bénéficient d'un soutien financier de la Ville par une aide à la participation au loyer hors charge à hauteur maximum de 55% et dans la limite du budget disponible, pour une durée de 12 mois non renouvelable ;

Engagements de la Ville :

- Trouver un emplacement dans un axe commercial prioritaire ;
- Accompagner les porteurs de projet avant et pendant le dispositif ;
- Obtenir un loyer modéré négocié au préalable auprès du propriétaire ;
- Signer une convention tripartite avec le propriétaire et le groupement de commerçants pour encadrer la participation au loyer sur 12 mois;

Engagements des porteurs de projet, futurs commerçants :

- Assurer la mise en conformité du local avec les règles d'urbanisme applicables ;
- Assurer le bon fonctionnement de la boutique partagée ;
- Fournir à la ville un bilan intermédiaire et un bilan final (évolution du chiffre d'affaires sur l'année, fréquentation,

- retombées locales) ;
- Organiser, à minima, un événement en partenariat avec les autres commerces de la rue, avec le soutien de la Ville.

Ce dispositif a été inscrit au budget 2025 pour un montant de 15 000 € sur la ligne budgétaire 011-6132-020 du service Cœur de Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en place du dispositif de soutien au développement de commerces multi-activités,
- D'autoriser le Maire à signer et exécuter tous les documents afférents à cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26643-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025